



FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE DU LYCEE DE SOMME VESLE

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et s'assurer que tout est assimilé.

COORDONNEES DE L'INFIRMIERE : Mme SMIRNOFF

**☎ : 03 26 68 66 24
07 56 22 45 32**

**Email : delphine.smirnoff@educagri.fr
Adresse : RD3 51460 SOMME VESLE**

Les horaires d'ouverture : Ils sont affichés près de la porte de l'infirmerie. Vous êtes priés de bien vouloir les respecter.

Les passages à l'infirmerie : L'élève doit impérativement se présenter à la vie scolaire avant chaque passage à l'infirmerie.

Pendant les heures de cours : Un élève vient à l'infirmerie **seulement en cas d'urgence**.
Les petits bobos peuvent attendre l'intercours.

Votre enfant est malade le lundi matin : Les problèmes de santé préexistants au domicile doivent être gérés par votre médecin traitant avant son arrivée au lycée.

Les dispenses d'éducation physique : Elles doivent être délivrées par le médecin traitant et remis à l'infirmière. Si elles ont supérieures à 6 mois, vous devrez faire remplir un document spécifique.
Seules les dispenses temporaires pourront être réalisées au cas par cas par l'infirmière.

Le retour à domicile : L'élève ne peut rentrer chez lui qu'**avec l'autorisation de l'infirmière**.
Dans ce cas, les parents devront remplir une autorisation de sortie au bureau de la vie scolaire.

Le matériel emprunté : Vous devez rendre au plus vite le matériel emprunté (béquilles, glace, attelle ...) et ce en bon état.

Les accidents de travail : En cas de traumatisme survenu sur le lycée, sur le trajet du domicile ou même sur le lieu de stage c'est un accident de travail.
Prévenez l'infirmière afin qu'elle procède à la déclaration et qu'elle vous explique la marche à suivre dans les 24 H.





Les visites médicales : Elles sont effectuées par un médecin agréé au lycée pour tous les élèves mineurs ayant un stage, en vue de l'obtention d'un avis médical annuel d'aptitude préalable à l'affectation des mineurs aux travaux réglementés.

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : N'hésitez pas à joindre l'infirmière pour parler de la santé de votre enfant. Nous pouvons instaurer un PAI, un document pour organiser sa prise en charge (précautions à prendre, traitements, gestes si nécessaire,) pendant le temps scolaire.

Les traitements : L'administration de médicaments très spécifiques est strictement encadrée par la loi. Elle ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), ou sur prescription médicale, même s'il s'agit d'un produit en vente libre. L'infirmière scolaire ne peut donner que quelques médicaments sans ordonnance d'après une liste prédéfinie.

S'il y a lieu, pensez à apporter les traitements avec l'ordonnance.

Veillez aussi à leur renouvellement si nécessaire.

Il est important de rappeler qu'en dehors des élèves bénéficiant d'un PAI aucun autre élève ne peut se voir délivrer des médicaments en l'absence de l'infirmière.

Par mesure de sécurité, votre enfant n'est pas autorisé à garder un traitement en sa possession.

Documents à remettre à l'infirmière :

Photocopie des Vaccinations :

- Les vaccinations contre la diphtérie, tétanos, polio / contre la rubéole, rougeole, oreillons sont obligatoires ainsi que celles contre l'hépatite B pour les sections SAPAT,
- La vaccination contre infection à papillomavirus est fortement recommandées.

La fiche confidentielle de santé : remplie par vos soins permettra de mieux connaître votre enfant (problème de santé ou besoin particulier) et d'adapter un suivi individualisé.

En cas d'absence de l'infirmière : Voir avec une CPE (Conseiller Principale d'Éducation) ou avec les AE (Assistant d'Éducation) au bureau vie scolaire.

L'infirmière est à votre écoute pour tout problème de santé, psychologique et/ou relationnel. Elle est soumise au secret professionnel. Aussi, n'hésitez pas à passer la rencontrer ou à prendre contact directement par téléphone.

Les C.P.E. sont également des interlocutrices privilégiées en cas de souci.

Nous avons tous le même objectif : offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite possible.

Prenez soin de vous et bonne rentrée.

